

**COMMUNE D'OUFFET**  
**Conseil communal**

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui se déroulera le **lundi 21 février 2022 à 18H00'**.

**Vu les conditions sanitaires, le Conseil sera organisé en présentiel dans la à la Salle aux Oies.**

*Pour mémoire, avant l'ouverture de la séance formelle du Conseil communal, il y a le 1/4 d'heure des Ouffetois.*

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

**ORDRE DU JOUR.**

Première convocation.

**SEANCE PUBLIQUE :**

- 1) Adaptation de diverses représentations communales au sein des assemblée générales des intercommunales et autres associations : décision à prendre.
- 2) Marchés publics – Location de décorations de Noël (illuminations) pour diverses rues d'OUFFET pour les années 2022 à 2025 – Principe et Conditions du marché.
- 3) Marchés publics – Centrale d'achat unique du SPW SG (DGM-BLTICeWBS- DGPe-DAJ) : Nouvelle convention d'adhésion et nouvelles règles de fonctionnement : décision à prendre.
- 4) Distribution d'électricité – Renouvellement des GRD (Gestionnaires de Réseaux de Distribution) – Proposition du choix de GRD – Transmission à la CWaPE : décision à prendre.
- 5) Voirie communale – Cession d'emprises de voirie à Béemont dans le cadre d'une demande de division avec création de deux lots à bâtir – Décision à prendre
- 6) Voirie communale – Modification de la voirie interne (rectification du périmètre) du permis d'urbanisation JACO suite à un déplacement de bordure et intégration des cabines électriques dans le futur domaine public – Clos des Carrières – Décision à prendre
- 7) Règlement complémentaire de police portant sur la mise en zone résidentielle de la rue Clos des Carrières : décision à prendre.
- 8) Police : divers arrêtés pris depuis le 17/01/2022 – Ratification : décision à prendre.

**SEANCE A HUIS CLOS :**

- 9) Demande(s) de concession de terrain de sépulture : décision(s) à prendre.
- 10) Personnel communal – Désignation d'un nouveau Directeur général : décision à prendre.

Ouffet, le 10 février 2022.

Par le Collège,

Le Directeur général,  
(S) Henri LABORY

Le Bourgmestre,  
(S) Caroline MAILLEUX